

C'est encore une réflexion très intéressante et très au point.

Dans une autre lettre qui me vient cette fois d'Amos, on peut lire, et je cite:

Vraiment je déplore ce geste de nos gouvernements comme cette revue est très bien écrite, dans un langage propre. Je me demande pourquoi nous priverions-nous de bonne lecture à la portée de tous les âges. Préfère-t-il les lectures malpropres et remplies de photos de même qualité, dont nous rougissons rien qu'à les voir dans les kiosques à journaux.

Or, l'inquiétude de cette personne d'Amos provient du fait qu'on veut faire disparaître une revue comme *Sélection* qui contient des articles d'une présentation qu'on peut laisser entre les mains d'à peu près tous les membres de la famille, quand on permet la publication de bien d'autres revues canadiennes dont on rougit rien qu'à les voir dans les kiosques à journaux. Or, la disparition d'une revue honnête et bien écrite inquiète ces gens-là.

Dans une autre lettre qui vient d'un citoyen de Mont-Brun je trouve une autre version, un autre point de vue très intéressant:

Donc, voici mon opinion. Le *Reader's Digest* est peut-être la seule revue qui donne une information presque complète sur des choses sensées. Ce n'est pas que des nouvelles de meurtre, viol, violence, sexe, etc., et bien d'autres choses qui nourrissent mal l'esprit des gens. Pour notre part, cela fait 22 ans que nous recevons cette revue et les enfants la lisent et je n'ai pas peur de leur laisser ces lectures entre les mains. Je sais qu'ils sont en bonne compagnie en la lisant.

Or, monsieur l'Orateur, c'est à peu près le sens général des lettres que j'ai reçues de mes électeurs favorisant le maintien de la revue *Sélection du Reader's Digest* et s'opposant au bill C-58. En effet, c'est une revue qui est intéressante et qui peut être laissée entre les mains de tous les membres d'une famille. On voit aussi que dans nombre de familles les jeunes y trouvent une foule de sujets intéressants, des sujets de recherche qui leur sont utiles dans leurs cours. On sait que plusieurs d'entre eux n'ont pas les moyens de se procurer d'autres livres plus dispendieux. Encore là, monsieur l'Orateur, c'est quelque chose qu'il faut préserver puisque cette revue sert les familles canadiennes, sert les étudiants aussi.

Dans certaines lettres que j'ai reçues, on m'a fait remarquer que les articles contenus dans cette revue étaient intéressants au point qu'on conservait d'abord ces petits livres de *Sélection du Reader's Digest* et qu'on se référerait même à des numéros remontant à plusieurs années.

Or, je voudrais, monsieur l'Orateur, non pas seulement à cause des objections que j'ai reçues de ma circonscription, mais à cause de mon opinion personnelle aussi, m'opposer à l'adoption du bill C-58, qui ne favoriserait, à mon avis, aucunement les revues canadiennes, et mettrait en difficulté une ou deux revues qui ont reçu, comme la preuve en est faite, l'approbation du lecteur canadien.

Or, en ce qui concerne des chiffres, par exemple, qu'on peut mentionner, je pense qu'il est bon de les garder à l'esprit relativement à l'économie canadienne. L'apport à l'économie canadienne d'une revue comme *Sélection du Reader's Digest*. Un chiffre d'affaires annuel de 30 millions de dollars, et cela au Canada, pas aux États-Unis, 90 p. 100 de chaque dollar de revenu est dépensé au Canada, huit millions de capital investi au Canada. Terrains: \$557,000; des immeubles pour \$2,729,000; des machines et de l'équipement pour au-delà de \$4,550,000.

Nous savons aussi que près de 500 employés au Canada participent à la publication de la revue *Sélection du Reader's Digest*. Cette revue favorise surtout des fournisseurs canadiens, même si certains matériaux ou services pourraient être importés à meilleur marché d'ailleurs.

Périodiques non canadiens

Donc, l'apport de ce genre à l'économie canadienne est important. Il y a peut-être au Canada, si l'on se donnait la peine d'analyser l'actif financier de chaque magazine, des compagnies canadiennes qui sont plus étrangères que l'est *Sélection du Reader's Digest*.

Relativement à l'apport à la culture canadienne, premièrement, le choix, la révision ou la rédaction du contenu entier de chaque numéro se fait au Canada, que ce soit en anglais ou en français. Deuxièmement, quelque 80 rédacteurs, artistes et graphistes travaillent à la préparation des magazines et des livres publiés par *Sélection du Reader's Digest*. On sait que *Sélection* ne produit pas uniquement une revue mensuelle, mais produit et a produit une variété de livres très intéressants, très instructifs et très bien présentés. Or, ces 80 rédacteurs, artistes et graphistes, travaillent à la préparation de ces magazines et de ces livres.

En outre, quelque 80 écrivains travaillent présentement à la pige pour *Sélection du Reader's Digest* et quelque 140 auteurs canadiens ont vu leur article paraître dans les magazines canadiens depuis 1960, et pour certains, c'était la première fois que des auteurs canadiens voyaient une revue publier leur œuvre. Or, c'est aussi quelque chose d'important.

Or, monsieur l'Orateur, nous savons que des articles qui ont pris naissance au Canada, d'auteurs canadiens, ont été publiés dans des revues *Sélection* dans d'autres pays du monde, et des articles d'origine canadienne ont pu ainsi être traduits dans 13 langues et être exportés, si on peut dire, à travers le monde entier.

Or, pour les auteurs canadiens, c'est aussi quelque chose de très important. Alors, vouloir priver le lecteur canadien, vouloir priver les auteurs et les ouvriers canadiens d'une source de revenus très importante, d'un moyen d'expression aussi très important, je crois que cela va à l'encontre de l'intérêt canadien tout entier.

Or, monsieur l'Orateur, en terminant, je dois dire que *Sélection du Reader's Digest*—celui que je connais le mieux des deux magazines visés par cette loi—est très bien présenté. Je répète encore qu'il peut être mis entre les mains de tous les membres de la famille. Au sujet d'autres publications canadiennes, j'en ai feuilleté quelques-unes pour m'apercevoir que dans un magazine qui contenait à peine une vingtaine de pages, j'ai trouvé au moins 15 photographies de «40 onces» accompagnés d'un verre avec glaçons, vantant les mérites d'alcool provenant de distilleries anglaises, ou de vins importés de France, d'Italie ou d'ailleurs.

Or, monsieur l'Orateur, considérant la qualité d'une revue comme celle-là, je pense qu'on doit s'opposer au bill C-58, et permettre à des revues qui ont fait leur preuve de continuer à vivre et à servir le lecteur canadien.

● (1550)

[Traduction]

Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'étais présente à la Chambre le jour où le secrétaire d'État (M. Faulkner) a présenté le bill visant à abroger l'article 192 de la loi de l'impôt sur le revenu. Malheureusement, des obligations d'une urgence extrême m'ayant retenue à Vancouver, je n'ai pu venir plus tôt à la Chambre pour participer à ce débat. J'ai des idées bien arrêtées sur l'industrie de l'édition au Canada, étant écrivain et ayant évolué dans ce monde tout au long de ma carrière.

Ce n'est pas une grosse entreprise. A l'exception des journaux, de Maclean-Hunter, éditeur de deux revues